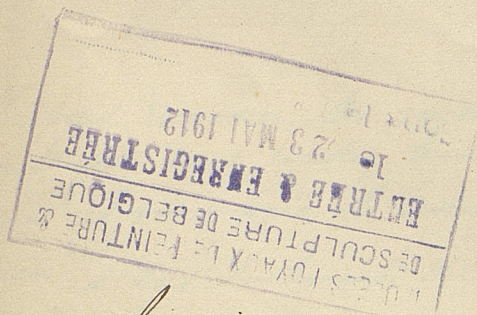




Monsieur,

Je désirerais reproduire
en eau forte le tableau "La Magi-
cienne" de Lagye.

Pourriez vous me donner des
renseignements nécessaires sur
la famille du peintre.

En cas où je m'entendrais
avec la famille puis-je faire
photographier le tableau et
retoucher ensuite mes épreuves
devant le tableau.

J. vous remercie des vœux
agréables que vous voudrez bien
me donner et vous prie de croire
Monsieur à mes sentiments distingués

M^{me} Haricaut Labat.

apothicaire
12 rue des Belles
Mons.

30.5.12

Madame

fa l'honneur de vous faire connaître que
nous ne pouvons vous autoriser à
reproduire en une forme quelconque de Magni-
fisme de Lague, que si vous disposez
au secrétariat des Musées, une autorisation
des héritiers ~~non~~ de l'artiste.

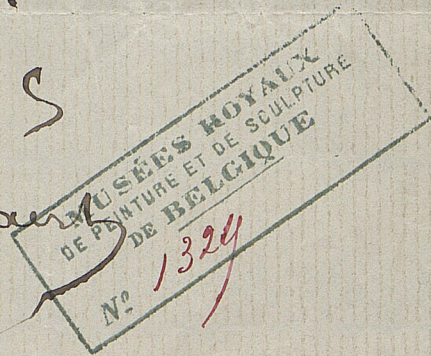
~~Notre~~ ^{avons le droit} ~~de les connaître pas~~
toutefois nous pourrions vous adresser
à l'ad' au 1 de la ville d'Amers en Lague
et mort

Veuillez agréer. —

Y'autorise par la présente Monsieur Monnemen
de prendre pour moi, le cadre de mon tableau de
Nidou, qui reste à ma disposition au local
du Musée des Tableaux Anciens.

Dated le 1^{er} février 1875

Joseph Stallaert



Mon 18 Janvier 1893

Mon Cher M^r Dausy,

J'ai le regret de ne
pouvoir répondre aux renseignements
que vous avez bien voulu me
demander, que d'octroi d'une
connaissance ou d'un encouragement
de l'Etat, ou non de la reproduction
d'un tableau de maître ne dépend
pas l'artiste chargé de ce travail
de solliciter de l'auteur ou
l'œuvre l'autorisation de
reproduire celle-ci.

Mais que le Gouvernement soit
propriétaire de l'ouvrage, il n'a
pas, d'après la loi, la faculté
de permettre que le tableau soit
copié sans le consentement
préalable de l'auteur.

Il ne reste donc ^{d'autre} qu'à
de l'auteur directement à la
veuve de M^r H^e de Dausy. car
le cas échéant, à la famille de ce dernier.
Bonne nuit
Dausy

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1324

Brux. 19 Nov. 1872

à Mr Joseph Stallaert
Peintre d'Histoire
Rue du Chevalier

Nous avons l'honneur
de vous en informer que
d'après une communication
qui nous est adressée par
Mr le Ministre de l'Intérieur
nos honorables autorités ont
voulu remettre le cadre en
bois peint qui a servi, en
1872, à l'exposition de votre
tableau représentant : Le
Mort de Didon. Cette
remise se fait en échange de la
bordure qui entoure actuelle-
ment votre œuvre et que
nous avez fait confisquer
pour l'envoi de la toile
à l'Exposition universelle de
Vienn.

Nous conservons, en
conséquence, le cadre dans

et s'agit à votre disposition
et vous prie, M^r,
d'agréer l'assurance de nos
considérations très distinguées.

Très C^{te} D^{te}
Le Secrétaire.

St

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 16164.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 23 Octobre 1874.



Monsieur le Conservateur,

Comme suite à votre
lettre du 3 du Courant, j'ai
l'honneur de vous informer que
vous êtes autorisé à remettre
à M^e Stallaert le cadre en
bois qui a servi, en 1872, à l'exposi-
tion du tableau de cet artiste,
représentant "La Mort de Didon"
et qui est resté déposé dans les
locaux du Musée.

Il doit être bien entendu
que cette remise n'a lieu qu'à
la condition que M^e Stallaert
fera l'abandon, en faveur de l'ad-
ministration des Musées, de la
bordure qui entoure actuellement
son œuvre et qu'il a fait
confectionner pour l'envoi de
la toile à l'exposition universelle
de Vienne.

Pour le Ministre,
Le Directeur Général,
J. W. K. f.

Monsieur le Conservateur
du Musée royal de peinture.

Brux. 3 Oct. 1894

à Mr le Ministre Def
l'Intérieur

1329

Par ma lettre du 12
Juillet, j'ai eu l'honneur
de vous informer que vos
clercs ne pouvaient utiliser
le cadre du tableau de
Mr. Stallaert (de mort de
Didon) et de vous prier de
vouloir bien me faire connaître
la destination qui il conviendrait
de lui donner.

Ce cadre encombrant
actuellement les Galeries
de l'un des musées, il serait
désirable qu'une prompte
décision fût prise
à ce sujet.

Veuill. M. l'illustre.

Le Conservateur

E

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1324

Brux. 12 Juillet 1874

à Mr. le Ministre des
Aff. Intérieures

Le cadre qui a servi
en 1872, à l'exposition du
tableau de Mr. Stallant
(La mort de Didon) est enfin
déposé au musée
où il occupe un espace
qui devra bientôt être
utilisé pour la Collection.

J'ignore les arrangements
qui ont été pris entre votre
Département et Mr. Stallant
au sujet de l'encadrement
de ~~ce tableau~~ son œuvre
mais je crois devoir vous
prévenir, Mr. le Ministre
que cet artiste a eu l'obl-
geance, lorsque sa tâche
a pris place au musée
moderne, de nous prêter
le cadre provisoire qu'il
a fait confier à un

L'occasion de l'Exposition
universelle de Vienne.

Je viens donc vous
prier M^r le Ministre des
Beaux-Arts de bien me faire
connaître la destination
qu'il conviendra de donner
au cadre primitif des
tableaux de M^r Stallaert
l'égymnaseur des
Muses ne sachant en tirer
aucun parti et ne possédant
plus de local où il
peut être déposé.

Agr.

Le Conservateur.

Bruxelles, 19 Août 1872

à M^r le Ministre de l'Intérieur

Conformément au désir
exprimé par votre lettre du
9 3 13 de ce mois, J'ai des
Beaux-arts N^o 16164 à
16168, ⁴¹⁴⁷⁰⁶ pour avoir l'honneur
de vous adresser les six
certificats ci-joints consta-
tant que les tableaux que
les tableaux désignés ci-
après font partie des
Collections de l'École moderne
de Peinture :

- 1^o Un homme feuilletant un ~~album~~ atlas, par
M^r G^o De Brackeler
- 2^o Une scène de magie, par M^r Lazzari
- 3^o La mort de Didon, par M^r Stallaert
- 4^o Paysage, par M^r Van Luppel
- 5^o Une rue de Bruxelles, en 1868, par M^r Van Moer
- 6^o Le peintre Hugo Vander Goer, au Couvent des
Rouge-Cloître, par M^r Emile Wauters. Lgr.

D 1249

Après Mr. Allen.
V. p. de nos honor. Com

Le Secrétaire
P. H. Président absent
C. T. T. T.

La Commission d'histoire de l'Albion
royale de Penance & de Sculpture certifie
que le tableau de Mr.
représentant :
fait partie des Collections de l'Albion moderne
de Penance & de Sculpture.

Brunell, le 14 Août 1872

Le Secrétaire.
P. H. Président absent
C. T. T. T.

(La Déclaration concernant le
tableau de Mr. Wanders doit
porter la Date du 12 Juin
1872)

MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 16164 à 16168.

Bruxelles, le 13 Août

1872.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1329

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

Le Gouvernement vient de
faire l'acquisition, pour le Musée
de l'Etat, des œuvres de peinture
ci-après désignées, qui figureront à
l'exposition générale des Beaux-
Arts de 1872, savoir;

- 1^o "Un homme feuilletant un atlas,"
par M^r H. de Braeckeleer;
- 2^o "Une scène de magicienne" par
M^r Sagge;
- 3^o "La mort de Didon", par
M^r Stallaert;
- 4^o "Paysage" par M^r Van Sappert;
- 5^o "Une vue de Bruxelles en 1868,"
par M^r Van Moer.

M^r Stallaert ayant consenti
à reprendre son tableau "Le caveau
de Diomède" qui figure au Musée
moderne et dont la valeur a été
réduite au prix de l'œuvre nouvelle
"La mort de Didon", vous aurez à
retirer cette toile du Musée pour
la remettre à l'artiste.

Tous les tableaux énumérés
ci-dessus figurant au Salon de
Bruxelles et devant être placés au
Musée après la clôture de l'exposition,

A la Commission des
Musées royaux de peinture.

le Gouvernement peut être considéré
comme en ayant pris définitivement
possession. Je vous prie, en conséquence,
Messieurs, de vouloir bien me faire
parvenir un certificat constatant que
chacune de ces œuvres fait partie
des collections de l'Etat.
Agréez, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,
Delessert

3